

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mil vingt-cinq le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, BERQUIN Gwenaëlle, DECOUTURE Vanessa, DELATOURE Anne-Marie, DENOEUVEGLISE Céline, Mrs DEBEVE Christian, GUILLOT David, ISAMBART Francis, JEANSONI Jérôme, LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, MORTIER François-Xavier.

Étaient absents excusés :

Mme DUBOIS Elodie ayant donné une procuration de vote à Mme DENOEUVEGLISE Céline ;
Mme MICHAUX Emilie ayant donné une procuration de vote à Mme DELATOURE Anne-Marie ;
Mr PORTOIS Nicolas ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;

Étaient absents non excusés :

Mme LEBEGUE Catherine, Mr FLAMENT Alain.

Le quorum étant atteint à 19h00, Mme Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- **Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 26 Mars 2025 rédigé par Mr Pascal LETELLIER :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Mars 2025, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr David GUILLOT propose sa candidature.

À l'unanimité, celui-ci est élu secrétaire de séance.

1) Tarifs de l'eau Ô-de-Selle :

Au vu des travaux à réaliser sur le réseau d'eau et de l'augmentation de la redevance, Mme le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le tarif sur la consommation de l'eau Ô-de-Selle de 3 % soit 0.05 € ou 5 % soit 0.08 €. Mr Jérôme Jeanson rappelle que la compétence va être transférée à la CC2SO en 2026 et qu'il y a suffisamment de trésorerie pour effectuer les travaux. Mme le Maire lui répond que ce transfert n'est plus obligatoire et qu'il est mieux d'augmenter les tarifs à minima tous les ans.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres votants d'augmenter le tarif de la consommation de 5 %. Les tarifs appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2025 seront les suivants :

- Consommation : 1.68 € du m3
- Abonnement : 10.00 €
- Abonnement agriculteur : 11.00 €
- Frais d'accès au service (ouverture et fermeture compteur) : 30.00 €
- Branchement neuf et changement d'emplacement avec et sans traversée de route : 1 800.00 €

2) Délibération pour la fongibilité des comptes :

Considérant que la collectivité a adopté par délibération n° 9/09072021 du Conseil Municipal en date du 09 Juillet 2021 de remplacer l'instruction budgétaire et comptable M14 par la M57 à compter du 1^{er} Janvier 2022,

Vu l'article L. 5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Mme le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition présentée ci-dessus.

3) Approbation des taux d'imposition des trois taxes directes locales 2025 :

Pour l'année 2025, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants de voter les taux suivants de fiscalité directe locale de la Commune Ô-de-Selle pour l'année 2025 :

⇒ <u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u> :	42.81 %
⇒ <u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u> :	25.70 %
⇒ <u>Taxe d'habitation</u> :	14.81 %
⇒ <u>C.F.E.</u> :	13.84 %

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Présentation et votes des budgets annexes et du budget principal

➤ Camping

Mme le Maire fait part à l'Assemblée que les « ALGECO » sont réservés, ils sont moins onéreux cette année et ils resteront en place une semaine supplémentaire par rapport à l'an dernier.

Au vu du congé maternité de la gardienne du Camping qui ne reprendra ses fonctions que le 02 Mai prochain, la Société « Confiez-nous » interviendra pour le ménage des sanitaires le week-end. En revanche, un agent communal se chargera du ménage en semaine.

Mme le Maire précise que les 24 000 € prévus en investissement concernent l'implantation du camping-car park. Mr David Guillot demande si cela a été validé en Commission de Finances. Mme le Maire lui répond positivement.

→ Budget du Camping 2025 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 98 200,35 €

Recettes : 98 200,35 €

Section d'investissement :

Dépenses : 28 928,00 €

Recettes : 28 928,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants le budget du Camping pour l'année 2025.

➤ Eau Ô-de-Selle:

→ Budget Eau Ô-de-Selle 2025 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 99 540,75 €

Recettes : 99 540,75 €

Section d'investissement :

Dépenses : 68 080,00 €

Recettes : 68 080,00 €

Mme le Maire informe l'Assemblée que l'étude diagnostique n'est toujours pas réalisée car nous sommes dans l'attente du retour des demandes de subvention. En revanche, les travaux prévus au niveau du château d'eau de Tilloy-lès-Conty seront réalisés cette année.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants le budget Eau Ô-de-Selle pour l'année 2025.

4) Approbation des subventions allouées aux associations et autres :

Mme le Maire présente les demandes de subventions sollicitées par les organismes suivants :

⇒ **Association O.R.C.A. (Offshore RC Club Amiénois)** : Projet d'activité et d'initiation à la navigation du Modélisme Naval au sein de l'équipe de la Base Nautique de Loeuilly. Ce projet serait bénéfique « pour la participation des jeunes » afin de leur faire découvrir la navigation radiocommandée de modèles réduits de bateaux, apprendre à piloter seul ou de participer en groupe à des mini challenges ludiques, mini-courses sur un parcours de bouées. Pour mener à bien ce projet, l'association a besoin de financements pour l'investissement en matériel de navigation et supports de marketing. Le coût de ce projet s'élève à 1 500 €. Mme le Maire précise qu'une demande de changement de siège social est en cours pour intégrer la Commune Ô-de-Selle.

⇒ **Le Souvenir Français** : Achat d'une plaque à déposer sur le caveau du soldat Wallet au cimetière de Loeuilly.

⇒ **AAPPMA de Loeuilly** : Achat de matériaux pour la réhabilitation de la passerelle en bois sur la Selle permettant l'accès aux pêcheurs du parcours de Loeuilly vers Neuville. Le coût des matériaux est de 800 €. Mme le Maire demande à Mr Jérôme Jeanson, trésorier de l'association, de nous fournir un budget prévisionnel. Mme Vanessa Decouture rappelle qu'il était prévu de changer le nom de la Société. Mr Jérôme Jeanson lui fait part que la démarche a été réalisée auprès de la Fédération de Pêche de la Somme mais il craint que celle-ci ne soit pas suivie. En revanche, il propose de modifier la dénomination sur le compte Facebook de l'Association.

⇒ **Association Loeuilly Canoë Kayak** : Acquisition de 20 Stand Up Paddle avec gilets et pagaies afin de permettre de palier à l'attente qu'il peut y avoir sur cette activité. Le coût de cet achat est de 8 414,33 € et il sollicite une aide de 3 000 €. Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'habituellement l'aide versée est de 2 000 € et rappelle que la Commune a dorénavant à sa charge le bâtiment. Mr Jérôme Jeanson demande quand est prévu le changement de nom du club et Mme Vanessa Decouture s'interroge sur la pose du panneau de signalisation présentant les différentes activités à réaliser aux étangs et à la base de loisirs qui devait être placé au niveau du parking avant le camping.

⇒ **Club QCL Amiénois Sud** : Octroi de la subvention annuelle en soutien au club d'un montant de 2 500 €. Mr David Guillot demande à connaître le nombre de licenciés résidant sur Ô-de-Selle. Mme le Maire ajoute que la Commune entretient les installations et qu'il y a beaucoup de soucis avec le fonctionnement de l'éclairage du stade. Le responsable avait émis le souhait de récupérer les sanitaires de l'arbitre pour mettre en place une machine à laver et un sèche-linge. Mme le Maire a répondu négativement.

Départ de Mr François-Xavier MORTIER à 20h30.

Mme le Maire rappelle que l'année dernière, l'aide leur avait été refusée car il n'avait pas de projet à proposer. Après discussion, l'assemblée propose de prévoir une subvention au budget mais celle-ci leur sera octroyée uniquement sur présentation d'un projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants d'allouer les subventions ci-dessous :

Nom de l'Association bénéficiaire	Montant
Association O.R.C.A.	500.00 €
Le Souvenir Français	500.00 €
AAPPMA de Lœuilly	800.00 €
Association Lœuilly Canoë-Kayak	2 000.00 €
Club QCL Amiénois Sud	1 800.00 €
TOTAL	5 600.00 €

5) Approbation de la convention de mandat avec la CC2SO pour les travaux de voirie de la place du Caty à Lœuilly :

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la CC2SO nous a fait parvenir le projet de travaux d'aménagement de la voirie « place du Caty à Lœuilly ».

La part de la Commune serait de :

⇒ 18 599,50 € HT sur la reprise des bordures et accotement / pluvial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants ces travaux et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

6) Approbation de la convention de mandat avec la CC2SO pour les travaux de voirie « rue du 8 Mai 1945 » à Tilloy-lès-Conty :

Après constatation de l'affaissement d'une portion de la rue du 8 Mai 1945 à Tilloy-lès-Conty suite à l'installation d'une conduite de gaz il y a quelques années, Mme le Maire fait part à l'assemblée que la CC2SO nous a fait parvenir le projet de travaux d'aménagement de la voirie.

La part de la Commune serait de :

⇒ 5 480,70 € HT sur la reprise des bordures et accotement / pluvial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants ces travaux et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

7) Effacement des réseaux électriques – Place du Caty à Lœuilly :

Mme le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique étudié par Territoire d'Energie Somme dans le secteur de la commune suivant :

⇒ Place du Caty à Lœuilly

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 82 410,25 € HT.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le financement suivant :

- Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme (TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)	82 208,24 €
- Contribution de la Commune	82 410,25 €
TOTAL TTC	164 618,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- D'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et tout document afférent à ce dossier,
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 82 410,25 €.

8) Travaux d'assainissement pluvial – rue du Pré de l'Auge à Lœuilly :

Mme le Maire présente à l'Assemblée le projet d'assainissement pluvial étudié par la Société 2M Concept Aménagement dans le secteur de la commune suivant :

⇒ Rue du Pré de l'Auge à Lœuilly : création d'un réseau de collecte avec rejet dans le réseau existant de la rue Verte.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 67 212,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants d'adopter le projet présenté par la Société 2M Concept Aménagement et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ Ô-DE-SELLE

Mme le Maire précise à l'assemblée que la recette de 90 000 € prévue en fonctionnement concerne la reprise du tracteur pour un montant de 20 000 € et la vente du logement de Neuville-lès-Lœuilly à la Société AMSOM pour un montant de 70 000 €.

→ Budget de la Commune 2025 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 005 024,00 €

Recettes : 1 005 024,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 140 635,82 €

Recettes : 1 140 635,82 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants le budget de la Commune pour l'année 2025.

Départ de Mme Gwenaëlle BERQUIN à 21h00.

INFORMATIONS

➤ Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que le service Elections de la Préfecture a demandé la modification de la Commission de contrôle des listes électorales car les éléments contenus dans la délibération transmise ne respectent pas les règles de composition. En effet, un élu de la liste minoritaire ne peut pas siéger à la place d'un élu de la liste majoritaire. De ce fait, Mme Emilie Michaux est donc nommée titulaire et Mme Gwenaëlle Berquin suppléante.

➤ Mme le Maire avise l'assemblée qu'un de nos agents en arrêt maladie depuis le 06 Février a repris ses fonctions après consultation du médecin du travail.

➤ Mr Pascal Letellier fait part :

↳ Les agents ont repris les tontes.

↳ Une tentative de cambriolage a eu lieu à l'église de Tilloy-lès-Conty, pas de vol à déclarer. Les individus sont passés par la petite porte latérale et ont cassé la serrure. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie et une demande de surveillance a été demandée.

↳ Une demande de devis est en cours pour installer un système d'alarme à l'église de Neuville-lès-Loeuilly.

➤ Mme Vanessa Decouture informe :

↳ La Commission Animation a retenu « SPE 80 » pour le spectacle de Noël ;

↳ Un flyer a été distribué la semaine dernière concernant l'achat d'un composteur. Deux permanences seront assurées par la Société TRINOVAL afin de réserver et de procéder au paiement de ce dernier. Une réunion publique sera organisée pour la mise au point du tri des déchets.

↳ La CC2SO porte un intérêt général sur l'habitat. Un premier listing de repérage leur a été fourni. Le but de cette action est de réfléchir sur l'aménagement à apporter aux habitations afin de permettre aux personnes en condition d'handicap de rester à leur domicile ou encore d'intervenir sur des logements insalubres.

↳ la Commission Communication aura lieu le 17 Avril prochain à 18h00 afin de préparer le prochain JDO.

* programme d'

➤ Mme Céline Denoeuvéglise avise :

↳ L'ouverture du Camping a eu lieu le Samedi 06 Avril. Par rapport aux vacances scolaires, il aurait été possible d'ouvrir une semaine avant mais rappelle que cette date a été déterminée à la demande des campeurs.

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la CC2SO remplace la pompe de relevage et l'armoire électrique située dans le camping. Un compteur électrique sera installé sur le pignon à l'extérieur du camping. La CC2SO souhaite tester une pompe auto-nettoyante.

Mme le Maire adresse ses remerciements aux deux associations pour l'organisation de la réderie et pour l'état de propreté des lieux après la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Mme Valérie MOUTON



Le Secrétaire de séance, Mr David GUILLOT